

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny- GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Muriel LE GAC à Valérie VOISIN
- Luc LAURENT à Jean-Paul NIVEZ
- Sonia DOUX-BETHUIS à Michel DION
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 27 juin 2017

Christiane JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**DECISION
BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°1
PORT DE
POULDOHAN
PORS BREIGN**

Monsieur DION, Conseiller Délégué, indique que le budget prévisionnel pour 2017 avait prévu 22 929,02 € au chapitre 23 pour la réalisation de travaux, or les besoins du service s'avèrent supérieurs aux prévisions budgétaires, évaluées fin 2016.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
231510	Installation de matériel technique	+1 858 €	R 1641	Emprunt	+1 858 €
Total des dépenses d'investissement		+1 858 €	Total des recettes d'investissement		+1 858 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 30 mai 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal adopte cette décision modificative, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 12 juillet 2017
LE MAIRE
Olivier BELLEC

